



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIONALE DISCIPLINAIRE SAISON 2019

La Commission se compose actuellement de six membres et un administratif :

MM. André ASSON (président),
Irshad ABDUL MUNAF,
Jean Albert ROLLIN,
Thierry MAHAVANDE (secrétaire principal),
Jean Marc NARSOU (représentant des arbitres),
Eric THIBURCE
Philippe PAYET (administratif faisant office de secrétaire occasionnellement).

Elle a à sa disposition trois instructeurs : MM. René MAGNAVAL, Jean Marc PAYET (nommé le 04.11.2019) et Eric TOURON.

La Régionale disciplinaire s'est réunie lors de **45 séances** au cours de la saison 2019.

La majorité des convocations a concerné les affaires aboutissant sur des sanctions supérieures à quatre matchs de suspension, et des retours d'instruction.

Trois dossiers ont fait l'objet de sanctions très lourdes (supérieures ou égale à un an), dans le respect du barème des sanctions annexé aux Règlements généraux de la F.F.F.

- Coups sur arbitre (10 ans) – en championnat U 15 !
- Coups sur adversaire ayant entraînés des ITT supérieur à 8 jours. (8 ans)
- Coups sur dirigeant (2 ans)

Sur l'aspect administratif :

Malgré la mise en place de la Feuille de Match Informatisée (FMI), sur certaines compétitions seniors, les retours sont plutôt positifs.

Certains clubs toujours en feuille de match papier, n'ont pas joué le jeu quant à l'envoi des feuilles de matchs dans les délais règlementaires, notamment en jeunes, vétérans et Entreprise.

Ce manquement affecte directement le classement, mais cela pose aussi le problème du traitement des sanctions administratives en retard.

Durant le mois de septembre, des soucis techniques au niveau fédéral ont sérieusement perturbé l'utilisation de la FMI. La commission a noté alors, que certains joueurs n'ont pu être sanctionnés du fait d'absence de feuille de match et d'informations précises dans les rapports d'arbitres.

L'arrivée, dans les temps impartis, des rapports des officiels s'est améliorée bien qu'il y ait encore quelques lacunes.

Certains arbitres ont du mal à rédiger les circonstances exactes des faits, ce qui oblige à mettre le dossier en attente de compléments, des mesures significatives ont été prises par la commission afin de saisir la Régionale d'arbitrage sur les points en instance.

A noter : la Commission a eu à traiter des faits disciplinaires concernant des plateaux de jeunes. Une vigilance accrue à l'égard des éducateurs responsables et les organisateurs a été mis en exergue.

Enfin, dans certaines zones géographiques, des incidents liés directement aux infrastructures ont pu être répertoriés pour lesquels des sanctions telles que les suspensions de terrain ont dû être prononcées.

Quelques chiffres :

Plus de **9 800** dossiers traités :

- dont **9 068** avertissements simples, dont **814** ont abouti à une sanction ferme.

Parmi les 760 autres dossiers, on peut noter entre autres :

- 189 dossiers d'actes de brutalité,
- 200 dossiers d'incivilités verbales (excès de comportement, insultes, menaces, ...)
- 7 dossiers de comportement obscène,
- 25 mises en instruction suite à des faits disciplinaires,
- quelques dossiers relatifs à des faits commis via réseau sociaux,
- ...

Les amendes s'élèvent à un montant total de 91 673 euros.

Enfin, seuls 15 dossiers ont fait l'objet d'un appel auprès de la Générale d'Appel Disciplinaire.

Le président de la Régionale Disciplinaire
André ASSON